



Cette déclaration est présentée selon le modèle de Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire validé par l'AIMCC (FDE&S Version 2005)

AVERTISSEMENT

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations de cette fiche devra au minimum être constamment accompagnée de la référence complète de la déclaration d'origine : « titre complet, date d'édition, adresse de l'émetteur » qui pourra remettre un exemplaire authentique.

Contact:

**PLACO
34, Avenue Franklin Roosevelt
92282 SURESNES CEDEX**

PLAN

AVANT PROPOS	4
GUIDE DE LECTURE	5
1. CARACTERISATION DU PRODUIT SELON NF P 01-010 § 4.3.....	6
1.1 DEFINITION DE L'UNITE FONCTIONNELLE (UF)	6
1.2 MASSES ET DONNEES DE BASE POUR LE CALCUL DE L'UNITE FONCTIONNELLE (UF)	6
1.3 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES UTILES NON CONTENUES DANS LA DEFINITION DE L'UNITE FONCTIONNELLE	6
2 DONNEES D'INVENTAIRE ET AUTRES DONNEES SELON NF P 01-010 § 5 ET COMMENTAIRES RELATIFS AUX EFFETS ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES DU PRODUIT SELON NF P 01-010 § 4.7.2.....	7
2.1 CONSOMMATIONS DES RESSOURCES NATURELLES (NF P 01-010 § 5.1)	7
2.2 EMISSIONS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL (NF P 01-010 § 5.2)	11
2.3 PRODUCTION DE DECHETS (NF P 01-010 § 5.3)	15
3. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX REPRESENTATIFS DES PRODUITS DE CONSTRUCTION SELON NF P 01-010 § 6.....	17
4. CONTRIBUTION DU PRODUIT A L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS SELON NF P 01-010 § 7.....	18
4.1 INFORMATIONS UTILES A L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES (NF P 01-010 § 7.2)	18
4.2 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS (NF P 01-010 § 7.3)	19
5. AUTRES CONTRIBUTIONS DU PRODUIT NOTAMMENT PAR RAPPORT A DES PREOCCUPATIONS D'ECOGESTION DU BATIMENT, D'ECONOMIE ET DE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE	20
5.1 ECO GESTION DU BATIMENT	20
5.1 ECO GESTION DU BATIMENT	20
5.2 PREOCCUPATION ECONOMIQUE	20
5.3 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE	21
6 ANNEXE : CARACTERISATION DES DONNEES POUR LE CALCUL DE L'INVENTAIRE DE CYCLE DE VIE (ICV)	22
6.1 DEFINITION DU SYSTEME D'ACV (ANALYSE DE CYCLE DE VIE)	22
6.2 SOURCES DE DONNEES	23
6.3 TRAÇABILITE	23
6.4 FICHE DE DONNEES SUR LA FIN DE VIE DE PRODUIT DE CONSTRUCTION	26

AVANT PROPOS

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale et sanitaire du carreau de plâtre CAROPLATRE HYDRO 5 est la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire élaborée par l'AIMCC (FDE&S version 2005).

Ce document a pour objectif de fournir l'information disponible sur les caractéristiques environnementales et sanitaires par mètre carré de carreau de plâtre CAROPLATRE HYDRO 5.

Il constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales et sanitaires des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF P 01-010 et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence (NF P 01-010 § 4.2).

Ces informations correspondent aux données nécessaires au choix de produits de construction en considérant les caractéristiques environnementales et sanitaires des produits dans le cadre notamment d'une construction engagée dans une démarche HQE®.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi, il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège de PLACO.

Producteur des données (NF P 01-010 § 4).

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de PLACO selon la norme NF P 01-010 (§ 4.6).

GUIDE DE LECTURE

Exemple de lecture : 6,9 E-06 = 6,9 x 10⁻⁶

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.
- Toutes les valeurs, sauf celles qui sont nulles, seront exprimées avec 3 chiffres significatifs.
- Pour chaque flux de l'inventaire, les valeurs permettant de justifier à au moins 99,9 % la valeur de la colonne « total » sont affichées ; les autres, sauf celles qui sont nulles, sont masquées.

Note :

- (1) N/A : non applicable
- (2) "Métaux non spécifiés" : les flux de cette ligne ne doivent pas être cumulés avec les lignes de flux particulières à chacun des métaux.
- (3) "Matières récupérées" : cela comprend les déchets matière de ligne récupérés car ils sont réintroduits dans le cycle de fabrication comme des matières.

1. Caractérisation du produit selon NF P 01-010 § 4.3

1.1 Définition de l'Unité Fonctionnelle (UF)

Réaliser une fonction de cloison de distribution sur 1 m² de mur, pendant une annuité, en assurant les performances prescrites du produit. La durée de vie typique du carreau est de 50 ans.

1.2 Masses et données de base pour le calcul de l'unité fonctionnelle (UF)

Le produit étudié est un carreau en plâtre

Epaisseur moyenne par m² de produit : 50 mm
Poids total du produit utilisé : 44.1719 kg/m²
Quantité de plâtre utilisé : 43.8414 kg/m²
Surfaçage : Aucun

La durée de vie typique est de 50 ans.

Elle est justifiée par notre retour d'expérience et au travers des DTU et avis techniques qui indiquent que les performances de ces ouvrages se maintiennent dans le temps.
Cette durée de vie typique de 50 ans correspond à une durée de vie moyenne actuelle de l'habitat (logements collectifs, maisons individuelles en France).

Les produits utilisés pour l'emballage sont :

Pse pour callage: 3.6 g/m²
Polyethylene: 16.7 g/m²
Palette en bois : 0.0156 unité/m²

Les produits complémentaires (nature et quantité) pour 1m² pour la mise en œuvre sont :

- Colle pour carreaux de plâtre à base de plâtre : 1.4 kg
- Eau de gachage : 0.952 litre
- Bande résiliente : 0.4 ml

Le taux de chutes lors de la mise en œuvre est de : 3 %

Entretien (y compris remplacement partiel éventuel) : Pas d'entretien, ni de remplacement.

1.3 Caractéristiques techniques utiles non contenues dans la définition de l'unité fonctionnelle

N/A

2 Données d'inventaire et autres données selon NF P 01-010 § 5 et commentaires relatifs aux effets environnementaux et sanitaires du produit selon NF P 01-010 § 4.7.2

Les données d'inventaire de cycle de vie qui sont présentées ci-après ont été calculées pour l'unité fonctionnelle définie en 1.1 et 1.2

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

2.1 Consommations des ressources naturelles (NF P 01-010 § 5.1)

2.1.1 Consommation de ressources naturelles énergétiques et indicateurs énergétiques (NF P 01-010 § 5.1.1)

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Consommation de ressources naturelles énergétiques								
Bois	kg	0.0162			0		0.0169	0.847
Charbon	kg	0.00297			0		0.00315	0.158
Lignite	kg	0.000171			0		0.000203	0.0102
Gaz naturel	kg	0.0456	9.61 E-05		0		0.0466	2.33
Pétrole	kg	0.00630	0.00412		0		0.0125	0.624
Uranium (U)	kg	9.12 E-07	2.14 E-09		0		9.58 E-07	4.79 E-05
Indicateurs énergétiques								
Energie Primaire Totale	MJ	2.99	0.180		0		3.33	166
Energie Renouvelable	MJ	0.123			0		0.130	6.51
Energie Non Renouvelable	MJ	2.87	0.180		0		3.20	160
Energie procédé	MJ	2.67	0.180		0		2.97	149
Energie matière	MJ	0.318			0		0.358	17.9
Electricité	kWh	0.0649	0.000128		0		0.0686	3.43

Commentaires relatifs à la consommation de ressources naturelles énergétiques et aux indicateurs énergétiques

L'énergie primaire totale est essentiellement utilisée pour la phase de production. Le gaz naturel qui la principale ressource est utilisé pour la cuisson du gypse et le séchage des carreaux.

Les indicateurs énergétiques doivent être utilisés avec précaution car ils additionnent des énergies d'origine différentes qui n'ont pas les mêmes impacts environnementaux (Se référer aux flux élémentaires)

2.1.2 Consommation de ressources naturelles non énergétiques (NF P 01-010 § 5.1.2)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Antimoine (Sb)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Argent (Ag)	kg	3.78 E-10	6.12 E-13		0		3.83 E-10	1.91 E-08
Argile	kg	2.94 E-05			0		7.03 E-05	0.00352
Arsenic (As)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Bauxite (Al ₂ O ₃)	kg	6.29 E-05			0		6.42 E-05	0.00321
Bentonite	kg	7.40 E-06	1.19 E-08		0		7.54 E-06	0.000377
Bismuth (Bi)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Bore (B)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Cadmium (Cd)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Calcaire	kg	0.00175			0		0.0163	0.813
Carbonate de Sodium (Na ₂ CO ₃)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Chlorure de Potassium (KCl)	kg	3.38 E-06			0		6.61 E-06	0.000331
Chlorure de Sodium (NaCl)	kg	7.47 E-05			0		0.000365	0.0183
Chrome (Cr)	kg	1.67 E-08	2.42 E-11		0		1.87 E-08	9.33 E-07
Cobalt (Co)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Cuivre (Cu)	kg	9.00 E-08			0		9.10 E-08	4.55 E-06
Dolomie	kg				0		8.03 E-08	4.02 E-06
Etain (Sn)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Feldspath	kg		0	1.16 E-07	0	0	1.16 E-07	5.78 E-06
Fer (Fe)	kg	0.000244			0		0.000247	0.0124
Ferromanganese (Fe, Mn, C; Ore)	kg	7.26 E-11	0		0		7.26 E-11	3.63 E-09
Fluorite (CaF ₂)	kg	1.08 E-08	0	4.78 E-09	0	0	1.56 E-08	7.81 E-07
Granite	kg		0	2.66 E-10	0	0	2.66 E-10	1.33 E-08
Gravier	kg	1.16 E-05	3.00 E-06		0		1.60 E-05	0.000801
Gypse	kg	0.904	0		0		0.921	46.1
Lithium (Li)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Kaolin (Al ₂ O ₃ , 2SiO ₂ , 2H ₂ O)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Magnésium (Mg)	kg	1.82 E-14	0	0	0	0	1.82 E-14	9.09 E-13
Manganèse (Mn)	kg	8.70 E-09	1.41 E-11		0		8.81 E-09	4.41 E-07
Mercure (Hg)	kg	3.24 E-12	0	2.64 E-10	0	0	2.67 E-10	1.34 E-08
Molybdène (Mo)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Nickel (Ni)	kg	7.10 E-09			0		7.43 E-09	3.72 E-07
Nitrate de sodium)	kg	5.46 E-14	0		0		5.46 E-14	2.73 E-12

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Olivine ((Mg,Fe)2SiO4, ore)	kg	9.88 E-09			0		1.37 E-08	6.83 E-07
Or (Au)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Palladium (Pd)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Platine (Pt)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Plomb (Pb)	kg	2.52 E-08			0		2.63 E-08	1.32 E-06
Pyrite	kg	0.000125	2.02 E-07		0		0.000126	0.00631
Quartzite	Kg	1.39 E-25	0		0		1.39 E-25	6.96 E-24
Rhodium (Rh)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Rutile (TiO ₂)	kg	5.82 E-35	0	0	0	0	5.82 E-35	2.91 E-33
Sable	kg	2.03 E-05			0		2.25 E-05	0.00113
Silice (SiO ₂)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Soufre (S)	kg	0.000498			0		0.000500	0.0250
Sulfate de Baryum (Ba SO ₄)	kg	7.78 E-05	1.26 E-07		0		7.88 E-05	0.00394
Titane (Ti)	kg		0	1.59 E-10	0	0	1.59 E-10	7.96 E-09
Tourbe	kg	6.52 E-08	0	1.59 E-07	0	0	2.25 E-07	1.12 E-05
Tungstène (W)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Vanadium (V)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Zinc (Zn)	kg				0		2.90 E-09	1.45 E-07
Zirconium (Zr)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matières premières végétales non spécifiées avant	kg	1.95 E-05	0	6.40 E-07	0	0	2.01 E-05	0.00101
Matières premières animales non spécifiées avant	kg	0	0	0	0	0	0	0
Produits intermédiaires non remontés (total)	kg	0.000102	3.10 E-06		0		0.000193	0.00965

Commentaire relatif à la consommation de ressources naturelles non énergétiques :

En quantité, la principale ressource non énergétique consommée est le gypse naturel nécessaire pour la fabrication des carreaux de plâtre. Néanmoins, selon le Bureau des Mines américain, étant donné la taille des gisements de gypse existant dans le monde, le gypse n'est pas considéré comme étant une ressource non renouvelable.

2.1.3 Consommation d'eau (prélèvements) (NF P 01-010 § 5)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Eau : Lac	litre	0	0	0	0	0	0	0
Eau : Mer	litre	0.000161			0		0.000370	0.0185
Eau : Nappe Phréatique	litre	0.234			0		0.234	11.7
Eau : Origine non Spécifiée	litre	0.423	0.0172		0		0.458	22.9
Eau: Rivière	litre	0.00504			0		0.00639	0.320
Eau Potable (réseau)	litre	0.0306			0		0.0527	2.64
Eau Consommée (total)	litre	0.693	0.0172		0		0.752	37.6

Commentaires relatifs à la consommation d'eau (prélèvement) :

La consommation d'eau totale sur toute la DVT est égale à 37.6 litres. Elle est utilisée principalement pour la phase de production.

2.1.4 Consommation d'énergie et de matière récupérées (NF P 01-010 § 5.1.4)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Energie Récupérée	MJ	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Total	kg	0.000188			0		0.000228	0.0114
Matière Récupérée : Acier	kg	0.000188	3.42 E-06		0		0.000193	0.00964
Matière Récupérée : Aluminium	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Métal (non spécifié)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Papier-Carton	kg	0	0	3.51 E-05	0	0	3.51 E-05	0.00175
Matière Récupérée : Plastique	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Gypse	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Biomasse	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Minérale	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Non spécifiée	kg	0	0	0	0	0	0	0

Commentaires relatifs aux Consommation d'énergie et de matière récupérées :

N/A

2.2 Emissions dans l'air, l'eau et le sol (NF P 01-010 § 5.2)**2.2.1 Emissions dans l'air (NF P 01-010 § 5.2.1)**

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Hydrocarbures (non spécifiés)	g	0.0145			0		0.0165	0.826
Hydrocarbures (non spécifiés, excepté méthane)	g	0.112	0.0468		0		0.177	8.87
HAP ^a (non spécifiés)	g	2.01 E-05			0		2.10 E-05	0.00105
Méthane (CH ₄)	g	0.180	0.0183		0		0.212	10.6
Composés organiques volatils (par exemple, acétone, acétate, etc.)	g	0.00268	0	5.30 E-05	0	0	0.00273	0.137
Dioxyde de Carbone (CO ₂)	g	137	13.4		0		158	7 909
Monoxyde de Carbone (CO)	g	0.0671	0.0347		0		0.115	5.73
Oxydes d'Azote (NO _x en NO ₂)	g	0.160	0.159		0		0.374	18.7
Protoxyde d'Azote (N ₂ O)	g	0.00131	0.00173		0		0.00360	0.180
Ammoniaque (NH ₃)	g	0.000271			0		0.000324	0.0162
Poussières (non spécifiées)	g	0.154	0.0150		0		0.185	9.24
Oxydes de Soufre (SO _x en SO ₂)	g	0.117	0.00584		0		0.131	6.55
Hydrogène Sulfureux (H ₂ S)	g	0.000799	1.27 E-06		0		0.000813	0.0407
Hydrogène	g	0.000240			0		0.000441	0.0220
Acide Cyanhydrique (HCN)	g	5.14 E-07			0		8.76 E-07	4.38 E-05
Acide phosphorique	g	0	0	0	0	0	0	0
Composés chlorés organiques (en Cl)	g	9.82 E-08			0		3.00 E-07	1.50 E-05
Acide Chlorhydrique (HCl)	g	0.00235	9.76 E-06		0		0.00249	0.124
Acide Sulfurique	g	3.98 E-07			0		8.30 E-07	4.15 E-05

FDE&S Caroplatre HYDRO 5

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Bore	g	4.66 E-05			0		4.83 E-05	0.00242
Composés chlorés inorganiques (en Cl)	g	7.15 E-07			0		6.06 E-06	0.000303
Composés chlorés non spécifiés (en Cl)	g	2.32 E-07			0		4.99 E-06	0.000250
Composés fluorés organiques (en F)	g	5.46 E-07	8.40 E-07		0		1.69 E-06	8.43 E-05
Composés fluorés inorganiques (en F)	g	9.12 E-05	8.01 E-07		0		9.82 E-05	0.00491
Composés halogénés (non spécifiés)	g	1.35 E-05			0		1.41 E-05	0.000705
Composés fluorés non spécifiés (en F)	g	0	0	0	0	0	0	0
Métaux (non spécifiés)	g	0.00110			0		0.00115	0.0573
Antimoine et ses composés (en Sb)	g	1.08 E-07			0		3.76 E-07	1.88 E-05
Arsenic et ses composés (en As)	g	1.11 E-06	6.20 E-08		0		1.50 E-06	7.50 E-05
Cadmium et ses composés (en Cd)	g	6.52 E-07	3.44 E-07		0		1.41 E-06	7.06 E-05
Carbon Disulphide	g	3.34 E-07			0		9.16 E-07	4.58 E-05
Chrome et ses composés (en Cr)	g	1.79 E-06			0		2.22 E-06	0.000111
Cobalt et ses composés (en Co)	g	6.98 E-07	1.52 E-07		0		9.35 E-07	4.68 E-05
Cuivre et ses composés (en Cu)	g	1.84 E-06	2.30 E-07		0		2.48 E-06	0.000124
Étain et ses composés (en Sn)	g	2.86 E-08			0		2.97 E-08	1.48 E-06
Ketone	g	0.00265			0		0.00265	0.133
Manganèse et ses composés (en Mn)	g	1.16 E-05	1.86 E-08		0		1.18 E-05	0.000590
Mercure et ses composés (en Hg)	g	9.52 E-07	7.84 E-09		0		1.33 E-06	6.64 E-05
Nickel et ses composés (en Ni)	g	1.30 E-05	3.05 E-06		0		1.79 E-05	0.000895
Phosphore	g	4.03 E-06			0		4.19 E-06	0.000209
Plomb et ses composés (en Pb)	g	6.53 E-06	1.12 E-06		0		8.58 E-06	0.000429
Sélénium et ses composés (en Se)	g	1.70 E-06	6.30 E-08		0		1.83 E-06	9.16 E-05
Tellure et ses composés (en Te)	g	3.35 E-06	0		0		3.35 E-06	0.000167
Zinc et ses composés (en Zn)	g	0	0	0	0	0	0	0
Vanadium et ses composés (en V)	g	0.000113	0.000518		0		0.000794	0.0397
Silicium et ses composés (en Si)	g	4.22 E-05	1.22 E-05		0		6.07 E-05	0.00304

NOTE : Concernant les émissions radioactives, ce tableau devra être complété dès que la transposition de la directive européenne Euratom sur les émissions radioactives sera publiée.

Commentaires relatifs aux émissions dans l'air :

Les émissions dans l'air sont majoritairement du dioxyde de carbone (CO₂) à hauteur de 99%. Elles sont principalement émises à l'étape de production (87%) et à l'étape de transport (8%).

Il n'y a pas d'émissions dans l'air directement associées au process. En effet les émissions, de monoxyde de carbone (CO), d'oxydes de soufre (SO₂) et de poussières sont uniquement liées à la combustion des ressources énergétiques.

D'une façon générale les émissions atmosphériques associées aux étapes de transport et de fin de vie sont uniquement dues à la production et à la combustion du gasoil consommé pour le transport.

2.2.2 Emissions dans l'eau (NF P 01-010 § 5.2.2)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5.

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	g	0.0202				0	0.509	25.4
DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène à 5 jours)	g	0.000949				0	0.118	5.91
Matière en Suspension (MES)	g	0.0676				0	0.213	10.6
Cyanure (CN-)	g	5.07 E-06	8.68 E-07	6.98 E-07		0	6.74 E-06	0.000337
AOX (Halogènes des composés organiques adsorbables)	g			0.000123		0	0.00388	0.194
Hydrocarbures (non spécifiés)	g	0.0315	0.00625			0	0.0812	4.06
Composés azotés (en N)	g	0.00135	0.000570	0.00432		0	0.119	5.95
Composés phosphorés (en P)	g	2.60 E-05				0	6.64 E-05	0.00332
Composés fluorés organiques (en F)	g	0.000138				0	0.0583	2.91
Composés fluorés inorganiques (en F)	g	0	0	0		0	0	0
Composés fluorés non spécifiés (en F)	g	0	0	0		0	0	0
Composés chlorés organiques (en Cl)	g	6.92 E-06				0	8.12 E-06	0.000406
Composés chlorés inorganiques (en Cl)	g	0.168	0.209			0	0.620	31.0
Composés chlorés non spécifiés (en Cl)	g	0.00224	3.63 E-06			0	0.00227	0.113
HAP (non spécifiés)	g	3.11 E-06	5.27 E-06			0	1.02 E-05	0.000512

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Métaux (non spécifiés)	g	0.0687	0.0169		0		0.189	9.44
Aluminium et ses composés (en Al)	g	0.0146			0		0.0147	0.734
Arsenic et ses composés (en As)	g	1.69 E-06	1.71 E-07		0		2.32 E-06	0.000116
Cadmium et ses composés (en Cd)	g	6.30 E-07	2.84 E-07		0		1.28 E-06	6.41 E-05
Chrome et ses composés (en Cr)	g	1.40 E-05			0		0.00151	0.0757
Cuivre et ses composés (en Cu)	g	1.27 E-05	5.78 E-07		0		1.39 E-05	0.000695
Etain et ses composés (en Sn)	g	6.16 E-09	1.51 E-11		0		6.37 E-09	3.19 E-07
Fer et ses composés (en Fe)	g	0.0632			0		0.0633	3.16
Mercure et ses composés (en Hg)	g	4.14 E-07			0		7.72 E-07	3.86 E-05
Nickel et ses composés (en Ni)	g	4.20 E-06	9.84 E-07		0		5.98 E-06	0.000299
Iode		2.31 E-05	4.05 E-05		0		7.79 E-05	0.00390
Plomb et ses composés (en Pb)	g	3.99 E-05	2.20 E-07		0		4.12 E-05	0.00206
Sulphates et ses composés	g	0.0355	0.00211		0		0.0404	2.02
Zinc et ses composés (en Zn)	g	0.000682	1.72 E-06		0		0.000685	0.0343
Eau rejetée	Litre	0.214		0.00877	0		0.224	11.2

Commentaires sur les émissions dans l'eau :

Le cycle de vie du produit en plâtre n'engendre pas d'émission dans l'eau qui lui soit directement imputable. Les rejets comptabilisés sont des rejets indirects. Ils proviennent d'étapes en amont et en aval tels que la production d'électricité, le raffinage de carburant pour le transport, etc.

2.2.3 Emissions dans le sol (NF P 01-010 § 5.2.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Arsenic et ses composés (en As)	g	3.96 E-07	6.44 E-10		0		4.01 E-07	2.01 E-05
Atrazine (C18H14ClN5)	g	0	0		0		7.60 E-08	3.80 E-06
Biocides ^a	g	0	0	0	0	0	0	0
Cadmium et ses composés (en Cd)	g	1.79 E-10	2.92 E-13		0		1.82 E-10	9.09 E-09
Chrome et ses composés (en Cr)	g	4.96 E-06	8.06 E-09		0		5.03 E-06	0.000251
Cobalt (Co)	g	1.82 E-10	2.96 E-13		0		1.84 E-10	9.22 E-09
Cuivre et ses composés(en Cu)	g	9.10 E-10	1.48 E-12		0		9.22 E-10	4.61 E-08

Etain et ses composés (en Sn)	g	0	0	0	0	0	0	0
Fer et ses composés (en Fe)	g	0.00198	3.22 E-06		0		0.00201	0.100
Huiles	g	5.89 E-06	9.56 E-09		0		5.97 E-06	0.000298
Plomb et ses composés (en Pb)	g	4.16 E-09	6.76 E-12		0		4.21 E-09	2.11 E-07
Mercure et ses composés (en Hg)	g	3.30 E-11	5.36 E-14		0		3.34 E-11	1.67 E-09
Nickel et ses composés (en Ni)	g	1.37 E-09	2.22 E-12		0		1.39 E-09	6.93 E-08
Zinc et ses composés (en Zn)	g	1.49 E-05	2.42 E-08		0		1.51 E-05	0.000755
Métaux lourds (non spécifiés)	g	0	0	0	0	0	0	0

Commentaires sur les émissions dans le sol :

Le cycle de vie du produit en plâtre n'engendre pas d'émission dans le sol qui lui soit directement imputable. Les rejets comptabilisés sont des rejets indirects. Ils proviennent d'étapes en amont et en aval tels que la production d'électricité, le raffinage de carburant pour le transport, etc.

2.3 Production de déchets (NF P 01-010 § 5.3)

2.3.1 Déchets valorisés (NF P 01-010 § 5.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Energie Récupérée	MJ	0.00907	0	2.06 E-05	0	0	0.00909	0.454
Matière Récupérée : Total	kg	0.0142	7.16 E-08	0.000637	0		0.0148	0.740
Matière Récupérée : Acier	kg	6.60 E-07	1.62 E-09		0		6.83 E-07	3.41 E-05
Matière Récupérée : Aluminium	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Métal (non spécifié)	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Papier-Carton	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Plastique	kg	0	0	0.000344	0	0	0.000344	0.0172
Matière Récupérée : Calcin	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Biomasse	kg	0	0	0	0	0	0	0

Matière Récupérée : Minérale	kg	0	0	0	0	0	0	0
Matière Récupérée : Non spécifiée	kg	0.0142	7.00 E-08	0.000293	0		0.0145	0.723

Commentaires relatifs aux déchets valorisés

A l'étape de production, les sites de production recyclent en interne les rebus de produit plâtre. Ce recyclage réduit la consommation de gypse ainsi que la quantité de déchets éliminés en centre de stockage des déchets ultimes.

Les déchets d'emballages ont été considérés dans la phase de production et de mise en œuvre et sont récupérés et valorisés en externe.

2.3.2 Déchets éliminés (NF P 01-010 § 5.3)

Un guide de lecture des tableaux est disponible page 5

Flux	Unités	Production	Transport	Mise en œuvre	Vie en œuvre	Fin de vie	Total cycle de vie	
							Par annuité	Pour toute la DVT
Déchets dangereux	kg	0.000424	4.43 E-06		0		0.000463	0.0232
Déchets non dangereux	kg	0.0471	3.66 E-06	0.0298	0	0.883	0.960	48.0
Déchets inertes	kg	0.000990	8.58 E-06		0		0.00110	0.0550
Déchets radioactifs	kg	8.02 E-06	2.88 E-06		0		1.21 E-05	0.000606

Commentaires relatifs à la production et aux modalités de gestion des déchets

En application de la directive européenne concernant la mise en décharge des déchets, les déchets de plâtre sont stockés en décharge de classe II avec alvéoles.

3. Impacts environnementaux représentatifs des produits de construction selon NF P 01-010 § 6

Tous ces impacts sont renseignés ou calculés conformément aux indications du § 6.1 de la norme NF P01-010, à partir des données du § 2 et pour l'unité fonctionnelle de référence par annuité définie au § 1.1 et 1.2 de la présente déclaration, ainsi que pour l'unité fonctionnelle rapportée à toute la DVT (Durée de Vie Typique).

N°	Impact environnemental	Valeur de l'indicateur pour l'unité fonctionnelle	Valeur de l'indicateur pour toute la DVT
1	Consommation de ressources énergétiques Energie primaire totale Energie renouvelable Energie non renouvelable	3.33 MJ/UF 0.130 MJ/UF 3.20 MJ/UF	166 MJ 6.51 MJ 160 MJ
2	Epuisement de ressources (ADP)	0.00117 kg éq. Antimoine (Sb)/UF	0.0583 kg éq. antimoine (Sb)
3	Consommation d'eau totale	0.752 litre/UF	37.6 litre
4	Déchets solides Déchets valorisés (total) Déchets éliminés : Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes Déchets radioactifs	0.0148 kg/UF 0.000463 kg/UF 0.960 kg/UF 0.00110 kg/UF 1.21 E-05 kg/UF	0.740 kg 0.0232 kg 48.0 kg 0.0550 kg 0.000606 kg
5	Changement climatique	0.164 kg éq. CO2/UF	8.19 kg éq. CO2
6	Acidification atmosphérique	0.000396 kg éq. SO2/UF	0.0198 kg éq. SO2
7	Pollution de l'air	12.4 m3/UF	621 m3
8	Pollution de l'eau	0.278 m3/UF	13.9 m3
9	Destruction de la couche d'ozone stratosphérique ¹	0 kg CFC éq. R11/UF	0.00 kg CFC éq. R11
10	Formation d'ozone photochimique	7.76 E-05 kg éq. éthylène/UF	0.00388 kg éq. éthylène
Autre indicateur (hors norme NF P01-010)			
11	Eutrophisation ²	0.0612 g eq PO4 3-/UF	3.059564 g eq PO4 3-

¹ Aucune émission de CFC ou HCFC ne ressort de l'analyse du cycle de vie.

² La description de l'indicateur eutrophisation est présentée en annexe 6.4 de la FDE&S.

4. Contribution du produit à l'évaluation des risques sanitaires et de la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments selon NF P 01-010 § 7

4.1 Informations utiles à l'évaluation des risques sanitaires (NF P 01-010 § 7.2)

4.1.1 Contribution à la qualité sanitaire des espaces intérieurs (NF P 01-010 § 7.2.1)

Emissions polluantes inéluables auxquelles peuvent être exposés les manipulateurs

Il n'y a aucune émission polluante inéluable à laquelle peuvent être exposés les manipulateurs.

Si la mise en œuvre ne suit pas les règles de l'art et si la découpe du produit est effectuée à l'aide d'un outil susceptible d'émettre des poussières (scie non équipée de système d'aspiration, par exemple), le risque potentiel pour les poseurs est alors l'inhalation et l'ingestion des poussières. Ces sciures ne sont pas classées substances dangereuses selon l'arrêté du 20 avril 1994.

Emissions polluantes pendant la vie en œuvre

Le carreau de plâtre contient essentiellement des matières premières minérales. Par conséquent, il ne contient pas de substances polluantes (COV) qui pourraient être émises durant sa mise en œuvre et/ou sa mise en œuvre.

Radioactivité

Le gypse est un matériau dont la radioactivité naturelle est la plus basse de tous les matériaux de construction minéraux. A ce titre, **la radioactivité des plâtres est insignifiante par rapport à la radioactivité naturelle de l'environnement.**

Mesures de radioactivité effectuées sur du plâtre par plusieurs laboratoires et niveau de l'index de concentration d'activité I

Origine du gypse	Laboratoire (1)	Bq/kg			I(*)
		226Ra	232Th	40K	
Gypses naturels	IRES (FR)	11 – 19	<3 - 4,7	22 - 146	< 0,04 – 0,14
	INTRON (NL)	6,1	1,7	27	0,04
	SCK-CEN (BE)	9,6 – 13	3,9 - <7	<30 - <40	< 0,08
Gypses de désulfuration	INTRON (NL)	3,8 - 5,8	<2	<5 - <6	< 0,03

(*) L'index de concentration d'activité I combine les activités des radioéléments pour tenir compte de leurs énergies respectives :

$$I = [CRa226 / 300 \text{ Bqkg-1}] + [CTh232 / 200 \text{ Bqkg-1}] + [CK40 / 3000 \text{ Bqkg-1}]$$

La radioactivité naturelle moyenne de la croûte terrestre(2) peut servir de référence pour l'appréciation du niveau de radioactivité du gypse :

226Ra : 40 Bqkg-1

232Th : 40 Bqkg-1

40K : 400 Bqkg-1

Index I = 0,47

En tenant compte de la façon dont les matériaux sont utilisés dans le bâtiment l'index I est corréléable à des niveaux de dose (2) :

Niveaux de dose	0.3 mSv.a-1	1 mSv.a-1
Matériaux gros œuvre (p.ex. béton)	$I \leq 0.5$	$I \leq 1$
Matériaux de recouvrement (p.ex. tuiles, plaques, etc.)	$I \leq 2$	$I \leq 6$

Toutes les produits à base de plâtre ont un index I nettement inférieur à l'index exigé pour satisfaire le critère de dose le plus sévère, 0.3 mSv.a-1.

Qualité des données fournies :

(1) Laboratoire IRES (France); Laboratoire SCK-CEN (Belgique); Rapport INTRON R95373: Radioactivité des matériaux de construction courants, 1996, (en néerlandais)

(2) Rapport 112 de la CE "Radiological Protection Principles concerning the Natural Radioactivity of Building Materials", 1999

Développement de croissances fongiques

A date, il n'existe pas de méthode normalisée de mesure du développement des microorganismes sur les produits de construction. A fortiori il n'existe pas de valeurs réglementaires.

Le CSTB a développé son propre protocole en se référant aux normes NF EN ISO 846 (Evaluation de l'action des micro-organismes) et NF V 18-122 (Détermination de la teneur en ergostérol).

A titre indicatif et provisoire, le SNIP a demandé au CSTB en 2004 de caractériser l'aptitude du produit à base de plâtre à être le support d'un développement fongique.

Ces essais avec les souches aspergillus niger, penicillium brevicompactum et cladosporium sphaerospermum ont montré une croissance fongique visible sur quelques échantillons, et aucun développement sur d'autres.

Dans les conditions normales de conception et d'utilisation des bâtiments, on n'observe pas de développement de microorganismes à la surface des ouvrages en plaques de plâtre.

Un logement occupé dans des conditions normales est un logement sans sur-occupation et surtout bien ventilé. L'arrêté du 24 Mars 1982 modifié le 28 Octobre 1983 rend obligatoire une ventilation générale et permanente ; ce même arrêté indique également les débits minimaux de ventilation dans un logement en fonction du nombre de pièces et du type de ventilation ; on pourra s'y reporter pour plus de détails.

4.1.2 Contribution à la qualité sanitaire de l'eau (NF P 01-010 § 7.2.2)

Sans objet car ce produit n'est en contact, ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique, ni encore avec les eaux de surface.

4.2 Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments (NF P 01-010 § 7.3)

4.2.1 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment (NF P 01-010 § 7.3.1)

N/A

4.2.2 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment (NF P 01-010 § 7.3.2)

N/A

4.2.3 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment (NF P 01-010 § 7.3.3)

Sans objet

4.2.4 Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment (NF P 01-010 § 7.3.4)

Le produit ne dégage aucune odeur notable dans des conditions normales d'usage.

5. Autres contributions du produit notamment par rapport à des préoccupations d'écogestion du bâtiment, d'économie et de politique environnementale globale

5.1 Eco gestion du bâtiment

5.1.1 Gestion de l'énergie

Les performances thermiques des carreaux de plâtre sont conditionnées par l'épaisseur.

5.1 Eco gestion du bâtiment

5.1.2 Gestion de l'eau

Sans objet car ce produit n'est en contact, ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique, ni encore avec les eaux de surface.

5.1.3 Entretien et maintenance

N/A

5.2 Préoccupation économique

Sans objet

5.3 Politique environnementale globale

5.3.1 Ressources naturelles

La matière première naturelle est le gypse naturel issu de carrière à ciel ouvert. Néanmoins, selon le Bureau des Mines américain, étant donné la taille des gisements de gypse existant dans le monde, le gypse n'est pas considéré comme étant une ressource non renouvelable.

5.3.2 Emissions dans l'air et dans l'eau

Les sites de production sont équipés de traitement des rejets, notamment pour les poussières de plâtre qui sont récupérées et réutilisées en matières premières.

De même pour les eaux, les sites de production récupèrent les eaux et les réutilisent après décantation.

5.3.3 Déchets

Les rebuts de production pour leur plus grande majorité sont recyclés sur les sites.

Les déchets de chantiers de plâtre sont classés en rubrique 17 08 02 et sont admis en Centre de stockage des déchets ultimes de classe 2.

Dans le cadre de cette fiche les déchets de fin de vie lors de la démolition ont été considérés comme mis en décharge avec un transport moyen de 30 km.

6 Annexe : Caractérisation des données pour le calcul de l'inventaire de Cycle de Vie (ICV)

Cette annexe est issue du rapport d'accompagnement de la déclaration (cf. Introduction)

6.1 Définition du système d'ACV (Analyse de Cycle de Vie)

Description des flux pris en compte dans le cycle de vie du produit.

6.1.1 Etapes et flux inclus

Production

La modélisation de l'étape de production prend en compte :

- Le site de production (consommation de matières premières, énergie, rejets eau et air, déchets).
- Les productions et le transport des matières premières (gypse...).
- La production d'électricité et la production et combustion des autres combustibles (gaz naturel et GPL).
- Le traitement des déchets d'emballage et de production.

Transport

La modélisation de l'étape de transport prend en compte la production et la combustion du diesel.

Les caractéristiques du transport du produit sont les suivantes :

- distance moyenne : 269.93 km,
- charge réelle : 24 tonnes,
- retour à vide : 30 %.

Il n'y a pas de taux de chute dans le transport. La fin de vie des emballages utilisés pour le conditionnement du produit est comptabilisée dans l'étape mise en œuvre.

Mise en œuvre

La modélisation prend en compte le transport et la mise en décharge des chutes. Le taux de chute est égal à 3%.

Vie en œuvre

Fin de vie

La modélisation de l'étape de la fin de vie prend en compte :

- le transport des déchets depuis leur lieu de vie en œuvre jusqu'à leur lieu de fin de vie, la mise en centre de stockage des déchets.

6.1.2 Flux omis

La norme NF P01-010 permet d'omettre des frontières du système les flux suivants :

- l'éclairage, le chauffage et le nettoyage des ateliers
- le département administratif,
- le transport des employés,
- la fabrication de l'outil de production et des systèmes de transport (machines, camions, etc.....).

6.1.3 Règle de délimitation des frontières

La norme NF P01-010 a fixé le seuil de coupure à 98% selon le paragraphe 4.5.1 de la norme.

Dans le cadre de cette déclaration, le pourcentage des flux remontés est 99.97 %.

Les flux non pris en compte dans les tableaux de résultats sont ceux des étapes en amont à la fabrication du produit.

6.2 Sources de données

6.2.1 Caractérisation des données principales

Fabrication

- Année : 2009
- Représentativité géographique : France, les données sont représentatives de la quantité annuelle fabriquée et vendue par l'industriel sur ses sites de fabrications en France.
- Représentativité technologique : Les données correspondent aux technologies standards employées par les sites de production.
- Source : Les données proviennent des sites de production français

Transport

- Année : 2009
- Représentativité géographique : France
- Représentativité technologique : Les données correspondent aux technologies standards employées par les sites de production.
- Source : Les données proviennent des sites de production français

Mise en œuvre

- Année : 2009
- Zone géographique : France
- Source : DTU 25-31 ; EN 12-859

Fin de vie

- Année : 2009
- Zone géographique : France
- Source : Transport : fascicule AFNOR FD P 01 015

Mise en centre de stockage des déchets ultimes: Arrêté du 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets ménagers et assimilés, modifié par les arrêtés du 31 décembre 2001, du 3 avril 2002, du 19 janvier 2006 (JO n° 64 du 16 mars 2006) et du 18 juillet 2007 (JO n° 226 du 29 septembre 2007).

6.2.3 Données non-ICV

Données issues de Saint-Gobain PLACOPLATRE

6.3 Traçabilité

L'industriel ayant participé à cette étude est :

PLACO

34, Avenue Franklin Roosevelt
92282 SURESNES CEDEX

Contact : www.placo.fr/

Contact pour les données primaires (siège social ou usine) :

Michael MEDARD

Tél. : 01 40 99 24 04

Fax : 01 40 99 24 47

Réalisation de la fiche :

Michael MEDARD

Christèle WOJEWODKA

Les inventaires de cycle de vie ont été réalisés en 2010 et l'agrégation des données relève de calculs issus du logiciel TEAM™ version 4.0.

Les informations concernant les émissions sur les sites de production sont issues de mesures et les données particulières à chaque site sont détaillées dans le rapport d'accompagnement.

6.4 Indicateur Eutrophisation

Description :

L'eutrophisation désigne usuellement le déséquilibre qui résulte d'un apport excessif de nutriments, l'azote (via les nitrates), le carbone (via les matières organiques) et du phosphore dans les eaux.

Calcul de l'indicateur :

La méthode utilisée est la méthode des équivalences développée par le CML (centre of Environmental Science Université de Leiden – Pays Bas).

Le principe consiste à convertir les flux des substances susceptibles de contribuer à cet impact en un flux de référence propre à cette catégorie d'impact.

Pour l'eutrophisation, le flux de référence est l'ion phosphate PO_4^{3-} .

L'unité de l'indicateur est en g eq PO_4^{3-} .

Flux	Coefficient de conversion (à multiplier à la valeur du flux en g)
Ammoniaque (NH_4^+)	0.42
Demande chimique en oxygène (DCO)	0.022
Nitrate (NO_3^-)	0.095
Nitrite (NO_2^-)	0.13
Oxydes d'azote (NO_2)	0.13
Monoxyde d'azote (NO)	0.2
Composés azotés (en N)	0.42
Phosphate (PO_4^{3-})	1
Composés phosphorés (en P)	3.06
Phosphore (P)	3.06
Phosphore pentoxyde (P_2O_5)	1.336

6.5 Fiche de données sur la fin de vie de produit de construction

Identification du déchet : Carreaux

➤ Désignation du déchet³ : matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01 (non contaminés par des substances dangereuses)

➤ Code du déchet⁴: 17 08 02

➤ Type de déchet :

- | | | |
|-----------------|---|---|
| - Inerte | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Non dangereux | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Dangereux | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |

➤ Existence de la Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDE&S) selon la norme NF P01-010 (ou anciennement XP P01-10) pour le produit de construction :

oui non

Description de la fin de vie du produit de construction

➤ Commentaires généraux :

- | | | |
|--|---|------------------------------|
| - Existence d'une réglementation spécifique | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, donner les références : Arrêté du 9 Septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux (modifié par l'arrêté du 19 Janvier 2006), notamment l'annexe VI | | |
| - Existence d'une filière de valorisation dédiée | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |

➤ Valorisation :

• Réutilisation

- | | | |
|---|------------------------------|---|
| - Possible : | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Précautions à prendre :
Si oui, préciser | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Commentaires : Néant. | | |

• Recyclage (mécanique, chimique, organique) :

- | | | |
|---|---|---|
| - Possible : | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| - Type: | | |
| Mécanique : | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Chimique : | oui <input type="checkbox"/> | non <input checked="" type="checkbox"/> |
| Organique : | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Amendement des sols, très peu pratiqué | | |
| - Conditions techniques | | |
| Installation spécifique nécessaire | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, préciser : Néant | | |
| - Précautions à prendre : | oui <input checked="" type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| Si oui, préciser : Tri des déchets pour garantir l'absence de tout autre matériau | | |
| - Commentaires : Néant. | | |

³ Selon l'annexe II du décret n°2002/540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

⁴ Selon l'annexe II du décret n°2002/540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.

- *Valorisation énergétique (Incinération avec récupération d'énergie, combustion)*
 - Possible: oui non
 - Pouvoir calorifique du déchet :
 - Conditions techniques :
 - Installation spécifique nécessaire oui non
 - Précautions à prendre : oui non
Si oui, préciser
 - Commentaires : Néant

- *Autres formes de valorisation :*
 - Possible: oui non
 - Type :
 - Précautions à prendre : oui non
Si oui, préciser
 - Commentaires : Néant.

➤ Mise en décharge :

- Installations de stockage de déchets dangereux : oui non
- Installations de stockage de déchets non dangereux : oui non
- Installations de stockage de déchets inertes : oui non
- Précautions à prendre : oui non
Voir arrêté du 9 Septembre 1997 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux (modifié par l'arrêté du 19 Janvier 2006), notamment l'annexe VI
- Conditions techniques particulières (ex : Caractérisation des déchets...) : oui non